

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Assemblée Générale - Mercredi 20 juin 2018

**Mission
Locale**

Le Réseau
des Missions
Locales BFC

Lure - Luxeuil-les-Bains
Champagney



**Sécuriser la transition
vie scolaire - vie professionnelle**

NOUS CONTACTER

LURE
LUXEUIL-LES-BAINS
CHAMPAGNEY

3 rue Parmentier
53 rue des Pâquerettes
Place Charles-de-Gaulle

03 84 89 00 33
03 84 40 17 01
03 84 36 51 59



LE RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

Un réseau national au service de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Qu'est-ce qu'une Mission Locale ?

Les Missions Locales se sont développées, à partir de 1982, grâce à la volonté conjointe des Communes et de l'Etat d'organiser localement une intervention globale au service des jeunes. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes. Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau des Missions Locales exerce une mission de Service Public de proximité avec un objectif central : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion sociale et professionnelle.



Principales missions

Informar, orienter, accompagner les jeunes en construisant, avec eux, leur parcours personnalisé vers l'emploi. Apporter un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, au logement, aux droits, à la citoyenneté... Depuis 2012, les Missions Locales ont également en charge la mise en oeuvre des Emplois d'Avenir et depuis 2015, l'animation du dispositif Garantie Jeunes.

Notre Mission Locale

La Mission Locale Espace Jeunes dispose de 3 sites d'accueil : Lure, Luxeuil-Les-Bains et Champagne. Elle intervient sur un territoire regroupant les cantons de Lure 1, Lure 2, Luxeuil-Les-Bains, Melisey, Saint-Loup-sur-Semouse et Héricourt 1. Des permanences sont organisées à Quers et Saint-Loup-sur-Semouse. Elle accompagne chaque année environ 1500 jeunes.

Le réseau régional

L'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté a été créée le 1er janvier 2017. Elle est née de la fusion des deux associations régionales de Bourgogne et de Franche-Comté, l'ASSOR et l'Association franc-comtoise des Missions Locales Espaces Jeunes.

L'ARML BFC coordonne et anime le réseau des 26 Missions Locales de la région.

Les Missions Locales en Bourgogne-Franche-Comté, ce sont :

- 26 Missions Locales
- 220 sites d'accueil
- 61 345 jeunes en contact
- près de 500 professionnels mobilisés au service de l'insertion des jeunes.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Mireille Lab : représentante de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Vices-Présidents

Hervé Eple : représentant de la Communauté de Communes du Triangle Vert

Michel Antony : Comité de vigilance pour le maintien des services publics de proximité de Lure et de Luxeuil-les-Bains

Trésorier

François Mange : GRETA 70

Trésorier Adjoint

Marc Doillon : représentant de la Communauté de Communes de la Haute-Comté

Secrétaire

Christian Mussot : CFDT

Secrétaire adjoint

Pascale Mangin : représentant de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil-les-Bains

1^{er} collège

Elus

Sylvie Couterut : représentante de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon

Jérôme Faivre : représentant de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil-les-Bains

Agnès Galmiche : représentante de la Ville de Lure

Jean-Louis Gatschiné : représentant de la Communauté de Communes du Pays de Lure

Eric Houlley : représentant du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

Laurent Seguin : Président de la Communauté de Communes des Mille étangs

2^e collège

Administration et services publics

Carole Py : Pôle Emploi

3^e collège

Partenaires économiques et sociaux

Kolette Athimon : CGT

4^e collège

Associations, organismes de formation et autres

Christine Cordeva : Présidente des Restos du cœur de Luxeuil-les-Bains

Maryline Dussy : CIDFF de Haute-Saône

Michèle Eon : Présidente de la Croix Rouge de Lure

L'ÉQUIPE EN 2017-2018

Directeur

Olivier Kocjan

Chargée de relation entreprise

Karine Rossi

Conseillers Emploi Formation

Nathalie Dirand
Nadia Frachkha
Fanny Gillet
Pascal Péquignot
Patricia Roggy
Muriel Casier
Cindy Desjardin
Manon Ravey

Accueil / secrétariat

Patricia Brocard
Florence Henricolas
Nadège Gaidot
Ouidède Malouci

Entretien des Locaux

Messaouda Merzoug,
Claudine Pheulpin

LES CHIFFRES CLÉS 2017

Voici en quelques chiffres l'activité de la Mission Locale au cours de l'année 2017

Jeunes en contact

1367

(1479 en 2016)

Jeunes Primos

441

(507 en 2016)

Nombre d'entretiens

4493

(4822 en 2016)

**Nombre moyen d'entretiens
par jeune accompagné**

3,28

Nombre moyen d'événements par jeune

12,07

Contrats « Emploi d'Avenir » signés

25

Jeunes en Garantie Jeunes

130

Les locations de scooters

47

(84 en 2015)

Entreprises en contact

274

Offres collectées

141

L'ACCUEIL DES JEUNES

La force des Missions Locales est **l'ancrage dans la réalité économique et sociale**, au plus près des territoires. Les Missions Locales sont **à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes** et repèrent sur leur territoire les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables pour y répondre, en fonction du bassin d'emploi et

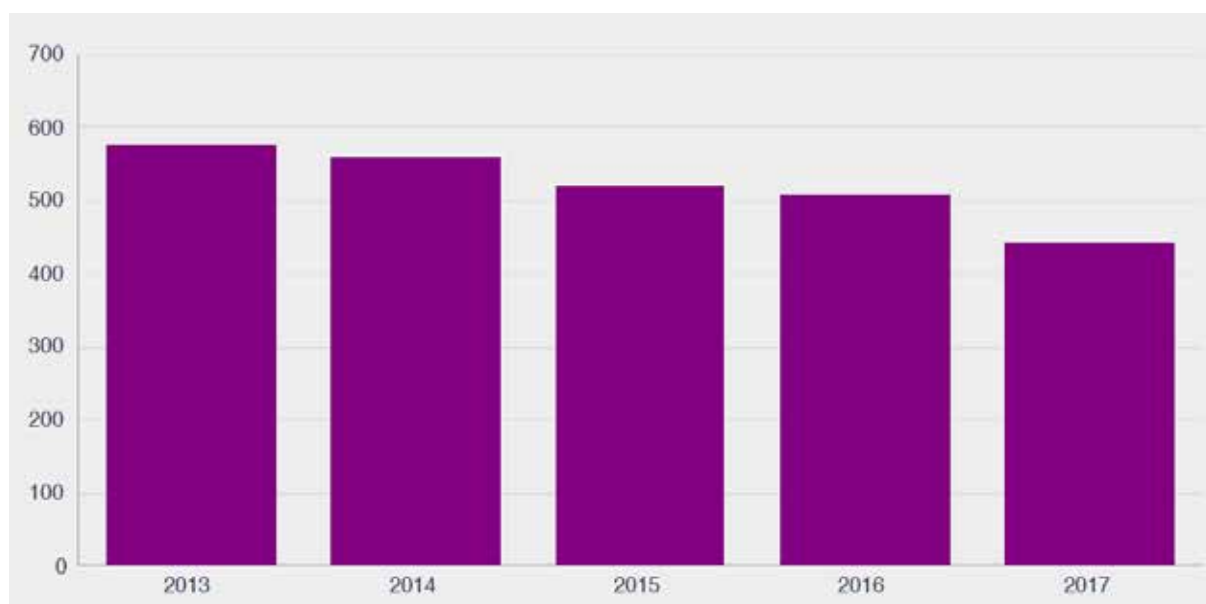
des entreprises du territoire dont les Missions Locales ont une connaissance approfondie.

Les jeunes se rendent à la Mission Locale de manière volontaire et sont accueillis pour une première réponse à leur demande ou un premier entretien avec un conseiller.

TABLEAU 1 - JEUNES ACCUEILLIS

Jeunes accueillis pour la première fois	441
dont mineurs (en %)	20,9%
dont femmes (en %)	58,3%
dont jeunes sans qualification (en %)	37,2%

GRAPHIQUE 1 - LES JEUNES ACCUEILLIS POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 2013



GRAPHIQUE 2 - ORIGINE DE LA VENUE DES JEUNES

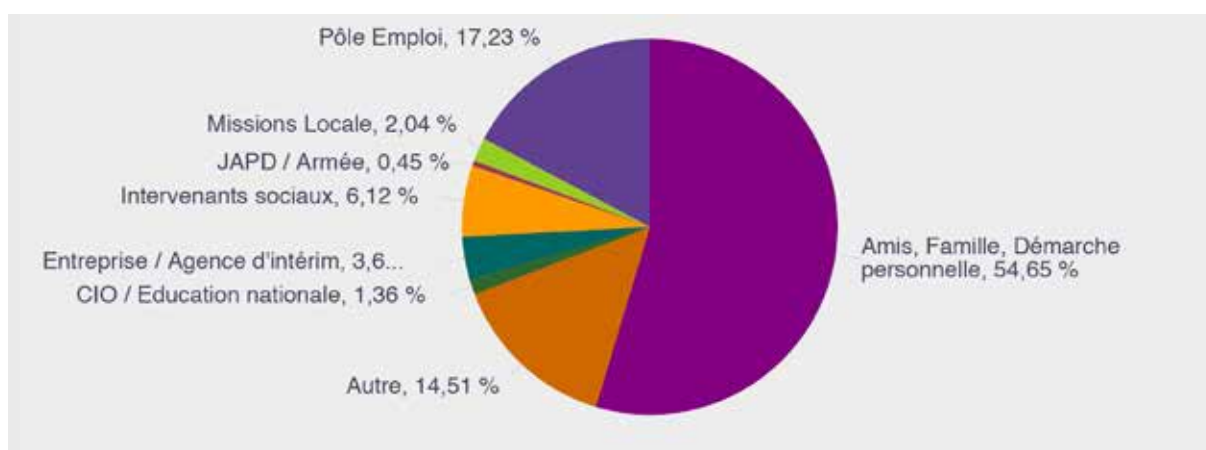


TABLEAU 2 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES JEUNES REÇUS EN PREMIER ACCUEIL

	Femmes	Hommes	Ensemble	Ensemble
Sexe				
Femmes	257	0	257	58,3%
Hommes	0	184	184	41,7%
Age au premier accueil				
16 ou 17 ans	48	44	92	20,9%
18 à 21 ans	169	108	277	62,8%
22 ans et plus	40	32	72	16,3%
Niveau de formation initiale				
Niveau III, II, I	20	9	29	6,6%
Niveau IV diplômés	89	46	135	30,6%
Niveau IV non diplômés	15	4	19	4,3%
Niveau V diplômés	49	45	94	21,3%
Niveau V non diplômés	37	19	56	12,7%
Niveau VI et Vbis	47	61	108	24,5%
Situation familiale				
Célibataire	226	177	403	91,4%
Marié(e), Pacs, Vie maritale	29	6	35	7,9%
Divorcé(e), Séparé(e), Veuf(ve)	1	0	1	0,2%
Non communiqué	1	1	2	0,5%
Enfants				
Au moins un enfant à charge	32	7	39	8,8%
Hébergement				
Chez les parents	159	130	289	65,5%
Chez un membre de la famille	26	15	41	9,3%
Logement autonome	53	15	68	15,4%
Chez des amis	13	8	21	4,8%
En foyer, CHRS, hôtel	3	14	17	3,9%
Sans hébergement, héb. nomade, autres	3	2	5	1,1%
Non communiqué	0	0	0	0,04%
Zone d'habitation				
QPV (Quartier prioritaire politique de la ville)	27	13	40	9,1%
ZRR (Zone de revitalisation rurale)	100	59	159	36,1%
Mobilité				
Automobile	104	60	164	37,2%
Aucun moyen de transport individuel motorisé	150	112	262	59,4%
Permis B	110	67	177	40,1%

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Depuis 1982, les missions Locales ont développé **un mode d'intervention global au service des jeunes** avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion dans tous les domaines : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est **le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi** et à leur accès aux droits et à l'autonomie.

L'accompagnement personnalisé en entretien individuel ou en actions collectives sont les principaux modes d'intervention. C'est au cours de l'entretien que **le conseiller aide le jeune à s'orienter** et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

TABEAU 3 - L'ENSEMBLE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

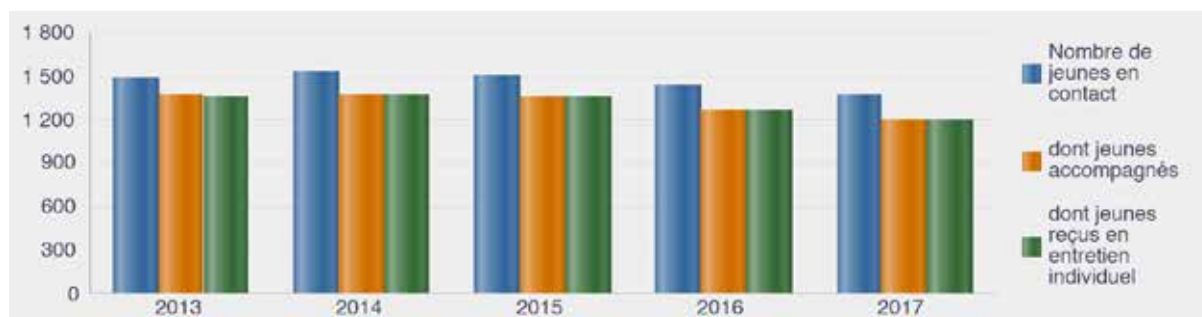
Nombre de jeunes en contact	1367
dont jeunes accompagnés	1201
dont jeunes reçus en entretien individuel	11196
% de jeunes accompagnés/ jeunes en contact	87,9%
% de jeunes reçus en entretien individuel/ jeunes en contact	87,5%

Les jeunes sont dits «**en contact**» sur la période lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois sur la période, avec la Mission Locale, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation ...

Les jeunes sont dits «**accompagnés**» lorsqu'ils ont bénéficié sur la période d'au moins un entretien individuel, ou simplement participé à un atelier ou une information

Les jeunes sont dits «**reçus en entretien individuel**» lorsqu'ils ont bénéficié sur la période d'au moins un entretien individuel.

GRAPHIQUE 3 - EVOLUTION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



Les événements

L'accompagnement de jeune génère des informations que le conseiller transmet ou recueille puis qu'il analyse et identifie dans le système d'information. Cette démarche professionnelle s'appelle **l'actualisation du parcours**. Elle consiste à «acter» une information qui illustre l'activité du parcours d'insertion. **Elle doit être réalisée dans le cadre d'un échange formalisé dénommé «événement».**

TABLEAU 4 - **EVENEMENTS**

Événements réalisés	Nombre de jeunes concernés par au moins un événement	Nombre d'entretiens réalisés (individuel, atelier, information collective)	Entretiens individuels réalisés
16510	1752	6836	4493

TABLEAU 5 - **TYPE D'EVENEMENTS REALISES**

Type d'événement	Nombre d'événements	Part (en %)	Nombre de jeunes concernés
SMS	5489	33,2%	1223
Entretien individuel	4493	27,2%	1196
Atelier	2283	13,8%	138
Téléphone	1665	10,1%	760
Email	1148	7,0%	568
Courrier	668	4,0%	397
Visite	551	3,3%	357
Entretien partenaire	148	0,9%	102
Information Collective	60	0,4%	56
Médiation	5	0,0%	5
Ensemble	15826	100,0%	1478

Caractéristiques des jeunes

TABLEAU 6 - principales caractéristiques des jeunes accompagnés

	Femmes	Hommes	Ensemble	Ensemble
Sexe				
Femmes	655	0	655	54,5%
Hommes	0	546	546	45,5%
Age				
16 ou 17 ans	22	25	47	3,9%
18 à 21 ans	328	268	596	49,6%
22 ans et plus	305	253	558	46,5%
Niveau de formation				
Niveau III, II, I	40	14	54	4,5%
Niveau IV diplômés	192	89	281	23,4%
Niveau IV non diplômés	49	32	81	6,7%
Niveau V diplômés	159	147	306	25,5%
Niveau V non diplômés	84	77	161	13,4%
Niveau VI et Vbis	131	187	318	26,5%
Situation familiale				
Célibataire	579	512	1091	90,8%
Marié(e), Pacs, Vie maritale	65	27	92	7,7%
Divorcé(e), Séparé(e), Veuf(ve)	6	1	7	0,6%
Non communiqué	5	6	11	0,9%
Enfants				
Au moins un enfant à charge	85	25	114	9,5%
Hébergement				
Chez les parents	374	366	740	61,6%
Chez un membre de la famille	52	41	93	7,7%
Logement autonome	198	94	292	24,3%
Chez des amis	22	18	40	3,3%
En foyer, CHRS, hôtel	5	19	24	2,0%
Sans hébergement, héb. nomade, autres	4	8	12	1,0%
Non communiqué	0	0	0	0,0%
Zone d'habitation				
QPV (Quartier prioritaire politique de la ville)	58	43	101	8,4%
ZRR (Zone de revitalisation rurale)	230	191	421	35,1%
Mobilité				
Automobile	290	181	471	39,2%
Aucun moyen de transport individuel motorisé	362	308	670	55,8%
Permis B	330	213	543	45,2%

Les services proposés

Les Missions Locales proposent aux jeunes des services dans différents domaines liés :

- Au projet professionnel
- A l'accès à l'emploi et à la formation,
- A l'autonomie.

LE THÈME PROJET PROFESSIONNEL recouvre tout ce qui se situe en amont de l'accès à l'emploi et à la formation, prépare et organise la définition du projet professionnel et nécessite un engagement fort des jeunes.

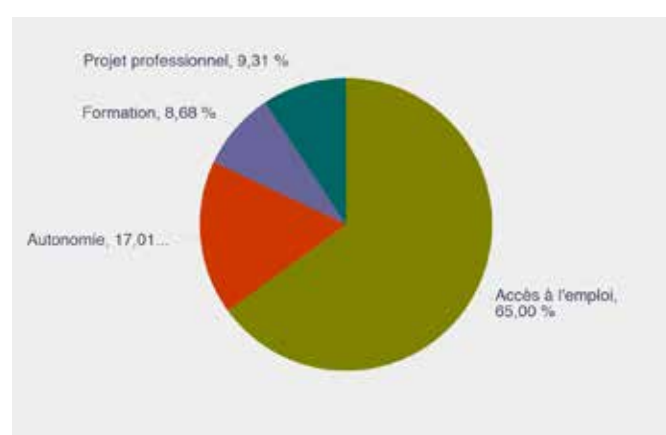
LE THÈME ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION regroupe tous les services liés aux techniques de recherche d'emploi, aux démarches de recherche d'emploi à réaliser, de mise en œuvre du projet professionnel.

LE THÈME AUTONOMIE REGROUPE :

- **Les services liés à la mobilité**, principalement l'information, le conseil dédié à la mobilité, l'aide à l'obtention du permis de conduire, l'accès à des programmes nationaux, régionaux.

- **Les services liés à la santé** concernent principalement des aides à la subsistance, à la prévention, à l'obtention d'une couverture sociale (CMU, Mutuelle, etc.), de propositions de bilan de santé, d'appui psychologique.

GRAPHIQUE 4 - THEMES DES SERVICES PROPOSÉS



- **La citoyenneté** recouvre l'accès aux droits, aux relations jeunes/justice, à la vie quotidienne, et à la mise en œuvre des actions de solidarité.

- Enfin, **les services liés au logement** concernent principalement des demandes d'informations et de conseils mais aussi des demandes d'aides financières.

TABEAU 7 - LES SERVICES ET JEUNES ACCOMPAGNÉS

Thème	Nombre de propositions	Jeunes concernés*	% de jeunes concernés**
Accès à l'emploi	5347	1143	90,8%
Autonomie	1399	330	26,2%
Formation	714	355	28,2%
Projet professionnel	766	325	28,8%
Ensemble	8247	1259	100,0%

* Jeunes concernés : un jeune pouvant bénéficier de plusieurs services sur la période (ex. : un service emploi et un service santé), le nombre de jeunes concernés ne se cumule pas.

TABLEAU 8 - LES SERVICES ET TYPES D'ACTES

Ensemble	Demande d'aide financière	Info/conseils	Intermédiation	Mise en relation	Orientation
Accès à l'emploi	46	2636	350	2328	
Autonomie	24	1279	2	1	103
Formation	1	446	66	199	
Projet professionnel		382		384	
Ensemble	71	4743	418	2912	103

Info/Conseil

Recouvre les réponses techniques données par le conseiller en réponse à la demande du jeune ainsi que les recommandations relatives à la mise en œuvre de son parcours.

Mise en relation (MER)

Recouvre tous les actes nécessitant une mise en œuvre et un suivi approfondi allant jusqu'au traitement du résultat et de son incidence sur le parcours du jeune.

Demande d'aide financière

« l'octroi de ressources » n'est pas un service en soi. Les aides financières sollicitées relèvent systématiquement de la finalité pour laquelle elles ont été demandées. Pour ces raisons cet item est rattaché à tous les thèmes.

Intermédiation

Recouvre les interventions du conseiller lorsque le jeune rencontre des difficultés dans ses relations avec un tiers ou une institution. Il suppose une démarche active du conseiller et la mobilisation éventuelle d'un partenaire institutionnel.

Orientation

Caractérise les actions visant à confier le traitement d'une problématique à un partenaire. Il est à distinguer de la mise en relation dans le sens où le conseiller n'effectue pas le suivi de la proposition pour laquelle il n'aura pas toujours un retour (ex : orientation vers un service santé).

Les dispositifs nationaux et régionaux d'aides

CEP : Le conseil en évolution professionnelle (CÉP) est une offre de services en information, en conseil et en accompagnement personnalisés de projets d'évolution professionnelle. Elle est gratuite, confidentielle et accessible à chaque actif. Il n'existe pas de parcours type. L'offre de services, structurée sur trois niveaux, est mobilisée en fonction de la situation et du projet du jeune ; tous les services ne sont pas obligatoirement mis en œuvre. Le niveau 1 correspond à un accueil individualisé doit permettre au jeune d'analyser sa situation professionnelle, de décider de la poursuite ou non de ses démarches et d'identifier les acteurs susceptibles de l'aider. Sont comptabilisés ici les niveaux 2 et 3 du CEP qui constituent un conseil personnalisé à la formalisation du projet professionnel du jeune (niveau 2) et/ou un accompagnement

personnalisé à la concrétisation de son projet qui consiste à établir et suivre le déroulement d'un plan d'action.

CUI : Le contrat unique d'insertion (CUI) associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) s'adresse au secteur non marchand. Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) concerne le secteur marchand.

Emploi d'avenir : Le dispositif des Emplois d'Avenir doit permettre d'améliorer l'insertion professionnelle et

l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'objectif est de permettre une première expérience professionnelle réussie pour que les jeunes puissent acquérir des compétences et accéder à un poste stable chez un employeur. Ce dispositif constitue une 1ère étape permettant aux jeunes d'atteindre à terme une qualification plus élevée et de réaliser leurs projets personnel et professionnel. Les Emplois d'Avenir reposent sur plusieurs spécificités : des engagements de l'employeur, des actions de formation pour le jeune, un accompagnement renforcé du jeune par la Mission Locale, qui assure la contractualisation de l'Emploi d'Avenir et le suivi personnalisé de celui-ci à toutes les étapes du parcours.

Les dispositifs/parcours mobilisés

Les Missions Locales ont pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Outre le recours aux mesures usuelles de la politique de l'emploi et de la formation (contrats aidés, contrats en alternance, formations ...), **les Missions Locales mobilisent différents dispositifs d'accompagnement des jeunes** en difficultés d'insertion.

TABLEAU 9 - LES JEUNES ENTRÉS DANS UN DISPOSITIF

Echelon dispositif	Nom dispositif	Nombre de jeunes bénéficiaires	Part des femmes	Part des jeunes sans qualification
1-National	CEP	318	56,9%	49,1%
	CUI-CAE	6	33,3%	33,3%
	CUI-CIE	5	60,0%	40,0%
	Emploi d'avenir	25	40,0%	32,0%
	Garantie jeunes	130	59,2%	52,3%
	PACEA	318	56,9%	49,1%
	PARRAINAGE	8	37,5%	37,5%
	PPAE	155	57,4%	31,6%
3-Local	RSA	31	71,0%	64,5%
Ensemble		456	55,9%	45,0%

Garantie jeunes : La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Pour mettre en œuvre ce dispositif, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) :

Le PACEA constitue le cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes, à ajuster et graduer en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune. Il peut mobiliser, avec une plus ou moins grande intensité, différentes modalités d'accompagnement (collectif, individuel, mise en

situation professionnelle, ...), les outils de la politique de l'emploi et de la formation, ainsi que toute action de nature à lever les freins périphériques à l'emploi.

Parrainage : Le parrainage permet à des jeunes en insertion, de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles retraités ou actifs, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage. En lien avec le conseiller de la Mission Locale, le parrain apporte son soutien et des conseils pour aider le jeune à mieux connaître les filières et les métiers de l'entreprise et préparer une candidature ou un entretien d'embauche.

PPAE : Pôle emploi met en œuvre pour tous les demandeurs d'emploi, un programme d'accompagnement vers l'emploi durable, le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Pour les jeunes de moins de 26 ans, Pôle Emploi a un accord de cotraitance avec les Missions Locales. La mise

en œuvre du PPAE repose sur les deux réseaux. Chaque année Pôle Emploi oriente vers les Missions Locales les jeunes les plus éloignés de l'emploi, ayant un besoin spécifique d'accompagnement, pour la mise en œuvre de leur PPAE. Ces jeunes ont accès à l'ensemble de l'offre de service des Missions Locales.

Psychologue ML : Programme régional d'accompagnement psychosocial qui s'appuie sur une intervention de psychologues au sein des Missions Locales. L'objectif est de prendre en compte la souffrance psychosociale des jeunes de 16 à 25 ans en parcours d'insertion sociale et professionnelle accompagnés par les Missions Locales, pour lever le frein qu'elle constitue à la réalisation de leur parcours. Ce programme est mis en œuvre en ex. Bourgogne uniquement.

L'autonomie

L'originalité des Missions Locales réside dans une approche globale de la situation des jeunes, qui leur permet d'aborder, en plus des questions d'emploi, de formation, leurs besoins et préoccupations liés à la mobilité, au logement, à la santé. Cela conduit chaque Mission Locale à rechercher localement des partenaires, les programmes et les dispositifs susceptibles de répondre aux besoins repérés.

LA MOBILITÉ

La mobilité est un frein à l'insertion pour un grand nombre de jeunes reçus par les Missions Locales.

Les Missions Locales favorisent l'accès à la mobilité à travers :

- > l'information, le conseil dédié à la mobilité,
- > l'aide à l'obtention du permis de conduire,

> le développement de partenariats locaux,

> l'accès à des programmes nationaux, régionaux,

> l'installation de plateformes d'aide à la mobilité dans le cadre d'actions spécifiques.

AVERTISSEMENT : Le compte rendu

des interventions en faveur de la mobilité ne prend en compte que les interventions s'appuyant sur l'offre de services régionale. Les services locaux seront comptabilisés dans une prochaine version de cette synthèse d'activité.

INFORMATION, CONSEIL : Information/Conseil/ Suivi favorisant l'accès à l'emploi, la formation, le travail du projet professionnel (horaires de train, différents modes de transports, les aides, suivi de démarches liées au transport etc.)

AIDE / SECURISATION FINANCIERE : Appui au montage et suivi d'un dossier lié à toute aide financière ou matérielle permettant de faciliter la mobilité. L'aide s'étend jusqu'à l'expertise de la Mission Locale lors des commissions de validations des dossiers.

AIDE A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE : Inscription/suivi du jeune sur un dispositif visant à faciliter son accès au permis de conduire (ex. : un permis pour l'avenir du Conseil Régional, mesure Etat permis à 1 euro par jour etc.)

TABEAU 10 - L'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE POUR FAVORISER LA MOBILITÉ

	Nbr de propositions	Nbr de jeunes concernés
Information conseil	84	70
Aide à l'obtention du permis de conduire	42	39
Ensemble	126	104

LE LOGEMENT

La recherche et l'accès à un logement autonome est **une question cruciale** pour une insertion durable, c'est également un sujet de préoccupation pour l'entrée dans une formation, le démarrage d'un contrat en alternance ou d'un emploi.

Les Missions Locales développent des **actions spécifiques pour le logement des jeunes** : informations sur l'accès au logement, droits et devoirs du locataire, gestion du budget, aide à la recherche et maintien dans un logement. Ces services sont offerts soit en interne, soit en partenariat avec un acteur local.

Les Missions Locales instruisent également des demandes d'aides et de sécurisation financière. Il s'agit d'aide de type FAJ, ALT, APL etc. pour permettre aux jeunes d'accéder à un logement et aider les jeunes en difficulté à payer leur loyer.

Les Missions Locales interviennent également dans la relation jeune-

bailleur. Il s'agit de médiation, conciliation, arbitrage.

Grâce au travail en partenariat avec les foyers, centre d'hébergement, services sociaux ou hôtels, **les Missions Locales peuvent proposer des hébergements d'urgence aux jeunes en extrême précarité.**

TABEAU 11 - L'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE POUR FAVORISER L'ACCÈS OU LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

	Nombre de propositions	Nombre de jeunes concernés
Information Conseil	138	124
Accès au logement	1	1
Aide/ Sécurisation financière		
Intermédiation jeune-bailleur	1	1
Ensemble	140	126

LA SANTÉ

Les jeunes qui viennent à la Mission Locale pour la première fois ont souvent **une couverture sociale incomplète, voire inexistante**. Ils sont souvent dans l'incapacité financière de faire l'avance de frais nécessaires aux soins. **Une information spécifique et un accompagnement aux démarches administratives sont donc nécessaires pour assurer l'accès à ces droits.**

L'intervention des conseillers s'étend au-delà de l'information/conseil. Ils apportent un appui au montage et suivi de dossiers de Sécurité Sociale : CMU pour l'ouverture de droits, dossiers de demande auprès de la MDPH.

Les conseillers **instruisent également des aides à la subsistance** pour couvrir des besoins de type alimentation/hygiène. Il s'agit de demandes d'aides financières ou matérielles auprès, principalement, d'associations caritatives (Restos du cœur, secours populaire etc.).

Des actions de prévention sont aussi menées par les Missions Locales autour des questions d'addictions, d'alcoolisme, de conduites à risque, de contraception...

L'accès aux soins est recherché grâce à des partenariats locaux avec les acteurs de la santé publique, notamment les centres d'examen de santé, les centres municipaux.

TABLEAU 12 - L'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE POUR L'AIDE ET L'ACCÈS AUX SOINS

	Nombre de propositions	Nombre de jeunes concernés
Information Conseil	371	166
Orientation sur un service santé	103	103
Aide/ Sécurisation financière	14	11
Demande de prise en charge de visite médicale	9	3
Ensemble	497	283

ACCES AU LOGEMENT : Inscription et suivi du jeune sur un dispositif d'hébergement :

- service ou particulier gestionnaire de logement autonome temporaire (FJT, social etc.) ou durable (public ou privé). Dans ce dernier cas, le jeune est autonome, il loue son logement, et paye donc un loyer,
- centre d'accueil d'urgence pour un jeune ayant un besoin immédiat d'hébergement (hôtels, associations etc.). Cela concerne uniquement les jeunes sans abris, en grande difficulté d'insertion, en situation de crise ou de rupture.

AIDE/ SECURISATION FINANCIERE : Appui au montage et suivi d'un dossier lié à toute aide financière ou matérielle permettant l'accès ou le maintien dans le logement (ALT, APL, FSL, FAJ, associations caritatives etc.). L'aide s'étend jusqu'à l'expertise de la Mission Locale lors des commissions validation des dossiers.

INFORMATION, CONSEIL : Information/Conseil/Suivi favorisant l'accès ou le maintien dans le logement. Information sur les dispositifs existants et le droit applicable, aide à la recherche de solutions adaptées y compris, l'orientation vers un partenaire (CAF, CCAS, OPAC, Mairie, Association défense logement, ADIL etc.)

INTERMEDIATION JEUNE-BAILLEUR : Intervention de la Mission Locale dans le cadre de la relation jeune-bailleur (médiation, conciliation, arbitrage etc.), accompagnement physique du jeune.

AIDE/ SECURISATION FINANCIERE :

Aide à la subsistance : Demande d'aide financière ou matérielle instruite par la Mission Locale :

- auprès des associations caritatives (Restos du cœur, Secours populaire etc.) pour subvenir aux besoins journaliers en nourriture du jeune,
- sous la forme de ticket service pour des besoins de type alimentation/hygiène.

Aide financière : Montage et suivi d'une demande d'aide financière, notamment le Fonds d'Aide au Jeune permettant de faciliter l'accès aux soins (ex. : consultation spécialiste, achat de lunettes etc.). L'aide s'étend jusqu'à l'expertise de la Mission Locale lors des commissions départementales de validation des dossiers.

INFORMATION, CONSEIL, ORIENTATION SUR UN SERVICE SANTE :

- Information/Conseil/Suivi favorisant l'accès aux soins, démarches sur la santé.

- Appui au montage et suivi d'un dossier Sécurité Sociale, CMU pour ouverture de droits.-Orientation et suivi du jeune sur une prestation de bilan de santé.

LES SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, **les Missions Locales mobilisent différentes mesures pour l'emploi** (contrats aidés emplois d'avenir, CUI etc.), **la formation et la qualification** (programme du Conseil régional etc.), **l'immersion dans l'entreprise** (PMSMP).

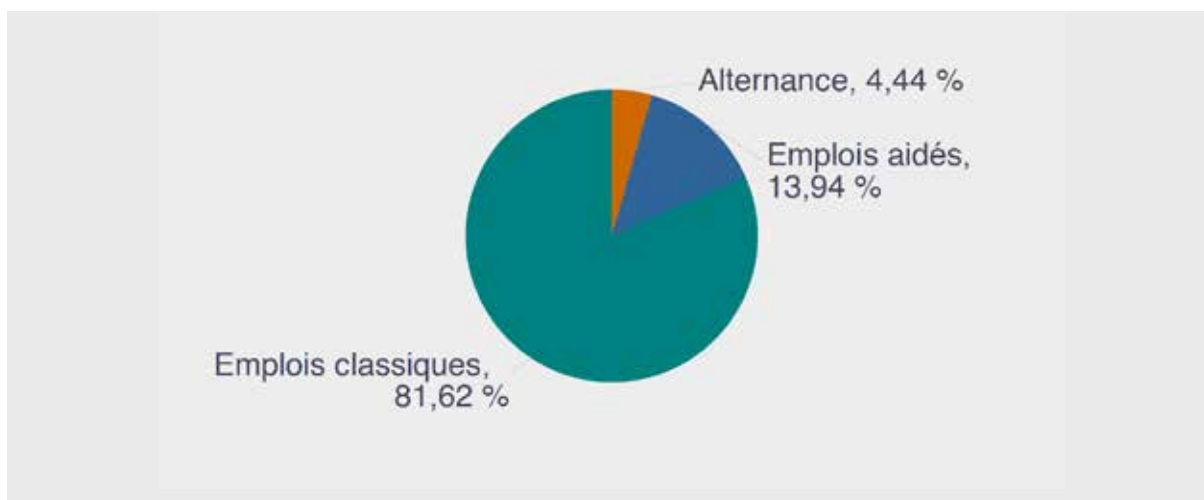
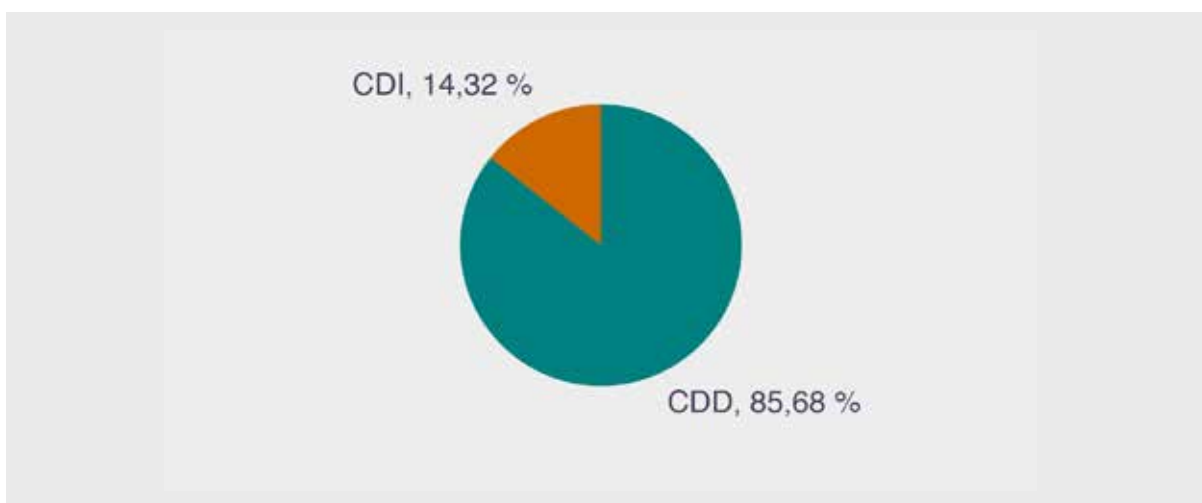
L'accès à l'emploi

TABLEAU 13 - NATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL SIGNÉS PAR LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL

Natures des contrats de travail signés	Nombre de contrats signés	Part (en %)	Nombre de jeunes concernés*
Emplois classiques Total	404	81,6%	293
CDD	172	34,7%	147
Intérim	177	35,8%	130
CDI	45	9,1%	44
Contrat saisonnier	6	1,2%	6
Autres contrats de travail	4	0,8%	4
Emplois aidés Total	69	13,9%	66
Emploi d'avenir secteur marchand	26	5,3%	26
Emploi d'avenir secteur non marchand	17	3,4%	16
CUI CAE	15	3,0%	14
CUI CIE	6	1,2%	5
Insertion par l'activité économique (IAE)	5	1,20%	5
Alternance Total	22	4,4%	22
Contrat d'apprentissage	18	3,6%	18
Contrat de professionnalisation	4	0,8%	4
Ensemble	495	100,0%	369

TABLEAU 14 - FAMILLES DE MÉTIERS DES CONTRATS SIGNÉS (TOUTE FORME D'EMPLOI) PAR LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL

Familles de métiers exercés	Répartition des contrats signés (en %)	Part des contrats signés par les femmes (en %)	Nombre de jeunes concernés*
A-Agriculture et pêche, espace nat./verts, soin anim.	5,9%	20,7%	28
C-Banque, assurance et immobilier	0,4%	100,0%	2
D-Commerce, vente et grande distribution	12,9%	68,8%	52
E-Communication, média et multimédia	0,2%	100%	1
F-Construction, BTP	3,2%	12,5%	15
G-Hôtellerie restauration, tourisme, loisirs	13,5%	80,6%	61
H-Industrie	23,0%	28,1%	94
I-Installation et maintenance	2,0%	20,0%	8
J-Santé	1,6%	100,0%	8
K-Services à la personne et à la collectivité	14,9%	73,0%	58
M-Support à l'entreprise	3,4%	94,1%	14
N-Transport et logistique	18,2%	35,6%	77
Z-Non défini	0,6%	66,7%	3
Ensemble	100,0%	51,5%	369

GRAPHIQUE 5 - **Catégorie des contrats signés**GRAPHIQUE 6 - **Types de contrats signés**

L'accès à la formation

TABLEAU 15 - **ENTRÉES EN FORMATION ET RESCOLARISATION PARMI LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL**

Types de mesures	Nombre de contrats signés	Part (en %)	Nombre de jeunes concernés*
Formation Total	146	97,3%	136
Conseil Régional	90	60,0%	83
Autres formations	49	32,7%	48
Autres formations - Pôle Emploi	3	2,0%	3
EPIDE	4	2,7%	4
Rescolarisation Total	4	2,7%	4
Retour form. initiale	3	2,0%	3
MLDS (ex MGIEN)	1	0,7%	1
Ensemble	150	100,0%	140

TABLEAU 16 - **FAMILLE DE MÉTIERS PRÉPARÉS (LORS DE LA FORMATION QUALIFIANTE PARMI LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL)**

Familles de métiers	Répartition des contrats signés par familles de métiers préparés	Part des contrats signés par les femmes dans chq famille de métiers	Nbr de jeunes concernés
Z-Non défini	32,5 %	76,9 %	13
G-Hôtellerie restauration, tourisme, loisirs	20,0 %	37,5 %	8
D-Commerce, vente et grande distribution	17,5 %	71,4 %	7
J-Santé	7,5 %	100,0 %	3
K-Services à la personne et à la collectivité	7,5 %	100,0 %	3
A-Agriculture et pêche, espace nat./verts	5,0 %	0,0 %	2
H-Industrie	5,0 %	0,0 %	2
F-Construction, BTP	2,5 %	0,0 %	1
N-Transport et logistique	2,5 %	0,0 %	1
Ensemble	100,0 %	60,0 %	40

L'immersion

TABLEAU 17 - **TYPE D'IMMERSION RÉALISÉES PAR LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN INDIVIDUEL**

Types de mesures	Nombre de contrats signés	Part (en %)	Nombre de jeunes concernés*
PMSMP	399	96,4%	174
Service civique	13	3,1%	13
Autres dispositifs	2	0,5%	2
Ensemble	414	100,0%	188

LE RÉSEAU PARTENARIAL ENTREPRISES

Chaque Mission Locale a développé une offre de service de proximité auprès du monde économique.

Les Missions Locales assurent une aide personnalisée au recrutement : diagnostic et anticipation des besoins, description de postes, définition des profils adaptés, construction de réponses sur mesure (choix des contrats, aides mobilisables, formation, mise en situation de travail), présélection, préparation et présentation de candidats.

Les Missions Locales assurent également la continuité des relations par l'accompagnement dans l'emploi,

permettant de sécuriser les parcours. Elles ont également pour mission de faire découvrir aux jeunes les métiers, les entreprises et les secteurs qui recrutent.

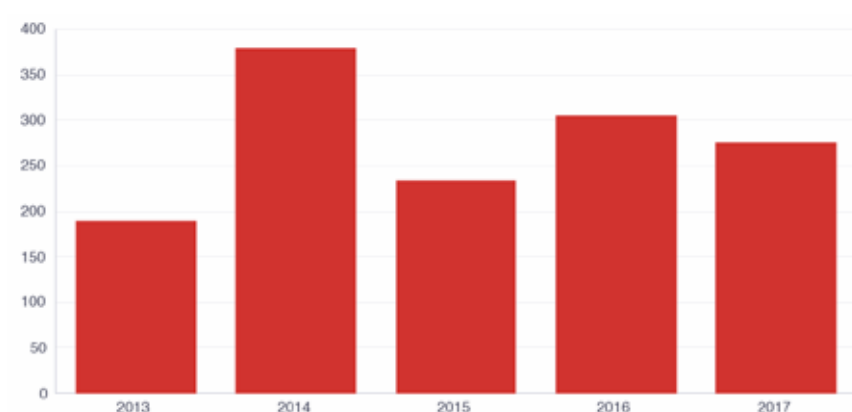
TABLEAU 18 - **ENTREPRISES EN CONTACT**

Nombre d'entreprises en contact	274
dont en contact pour la première fois	101

TABLEAU 19 - **LES ENTREPRISES EN CONTACT SELON LEUR NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS (NAF)**

Nomenclature d'activités (NAF)	Nombre d'entreprises en contact	(%)
G-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	53	19,3%
C-Industrie manufacturière	28	10,2%
F-Construction	26	9,5%
I-Hébergement et restauration	25	9,1%
S-Autres activités de services	24	8,8%
F-Construction	23	8,4%
Q-Santé humaine et action sociale	21	7,7%
P-Enseignement	18	6,6%
N-Activités de services administratifs et de soutien	15	5,5%
NAF non renseigné	12	4,4%
A-Agriculture, sylviculture et pêche	7	2,6%
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6	2,2%
K-Activités financières et d'assurance	4	1,5%
R-Arts, spectacles et activités récréatives	4	1,5%
H-Transports et entreposage	3	1,1%
L-Activités immobilières	3	1,1%
E-Production et distribution d'eau	2	0,7%
Ensemble	274	100,0%

GRAPHIQUE 7 - **LES ENTREPRISES EN CONTACT DEPUIS 2013**



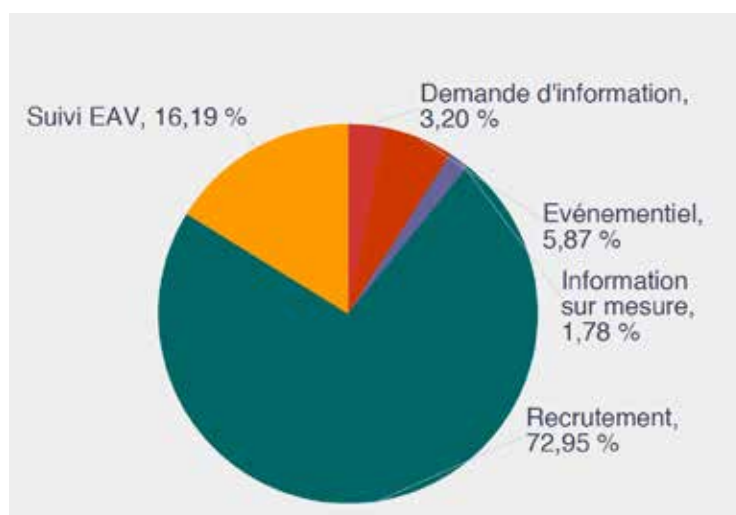
Les évènements

Chaque action de la Mission Locale à destination des entreprises génère une information qui est qualifiée et identifiée dans le système d'information. Elle doit être réalisée dans le cadre d'un échange formalisé dénommé «évènement». Chaque évènement est qualifié par une « Nature » qui définit la forme de l'échange, et son contexte.

TABLEAU 20 - NATURE DES EVENEMENTS

Nature	Nbr évènements	(%)
Entretien individuel	251	44,7 %
Téléphone	241	42,9 %
Email	39	6,9 %
Visite	17	3,0 %
Courrier	6	1,1 %
Entretien partenaire	4	0,7 %
Information Collective	2	0,4 %
Atelier	1	0,2 %
Médiation	1	0,2 %
Total général	562	100,0 %

GRAPHIQUE 8 - CONTEXTE DES EVENEMENTS REALISES



Les offres collectées par la Mission Locale

TABLEAU 21 - RÉPARTITION DES OFFRES D'EMPLOI SELON LA NATURE DES CONTRATS

Nature de contrat	Nbr offres	(%)
Nature de contrat non renseigné	22	15,0 %
Contrat d'apprentissage	20	13,6 %
CDD temps plein	19	12,9 %
Emploi d'avenir secteur marchand	19	12,9 %
Contrat unique d'insertion secteur non marchand	14	9,5 %
Emploi d'avenir secteur non marchand	14	9,5 %
Intérim	12	8,2 %
CDD temps partiel	11	7,5 %
Contrat unique d'insertion secteur marchand	6	4,1 %
Insertion	3	2,0 %
Saisonnier	3	2,0 %
Contrat de professionnalisation	2	1,4 %
Autre contrat de travail	1	0,7 %
Contrat de volontariat	1	0,7 %
Ensemble	147	100,0 %

GRAPHIQUE 9 - TYPES DE CONTRATS

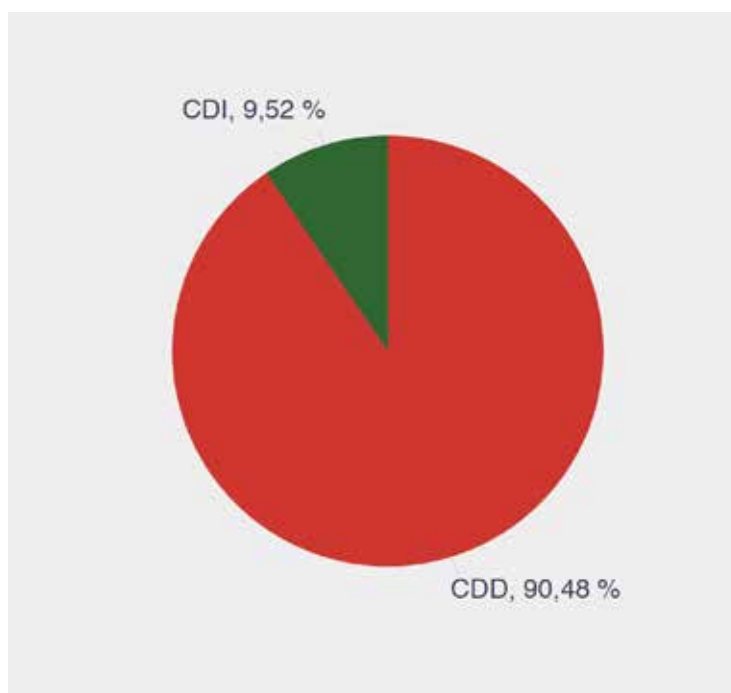


TABLEAU 22 - RÉPARTITION DES OFFRES D'EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS DU RECRUTEUR

Secteurs d'activités (d'après la nomenclature NAF)	Offres d'emploi collectées	(%)
C-Industrie manufacturière	22	15,0 %
NAF non renseigné	17	11,6 %
S-Autres activités de services	16	10,9 %
I-Hébergement et restauration	15	10,2 %
O-Administration publique	14	9,5 %
F-Construction	11	7,5 %
H-Transports et entreposage	9	6,1 %
N-Activités de services administratifs et de soutien	9	6,1 %
G-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7	4,8 %
R-Arts, spectacles et activités récréatives	6	4,1 %
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5	3,4 %
Q-Santé humaine et action sociale	5	3,4 %
L-Activités immobilières	4	2,7 %
P-Enseignement	3	2,0 %
E-Production et distribution d'eau	2	1,4 %
A-Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,7 %
K-Activités financières et d'assurance	1	0,7 %
Ensemble	147	100,0 %

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES 2017

Partenariat « Mission Jeunes » avec les agences d'emploi

Mission Jeunes est une démarche d'accompagnement global portée par les opérateurs du travail temporaire (FAF.TT, Fastt) qui facilite l'accès à l'emploi durable des jeunes de moins de 26 ans. Elle s'appuie sur le réseau des 7 000 agences d'emploi qui maillent le territoire et sur l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi, de la formation, de l'action sociale et mutualise leurs moyens et dispositifs.

Grâce à ce partenariat, **ce dispositif nous a permis de signer 12 conventions de partenariat en 2017** avec les agences d'emploi du secteur de Lure, Luxeuil, Champagny mais aussi de Belfort, Montbéliard, Besançon :

- Adecco Luxeuil
- Adecco (Grands comptes automobiles) MONTBELIARD
- CRIT Lure / Luxeuil
- Manpower Lure/Luxeuil
- Manpower Nord Franche Comté
- Randstad Inhouse Services Gestamp Champagny
- Randstad Inhouse Services Faurécia Magny Vernois
- Randstad Inhouse Services Atlantic Fontaine (90)
- Randstad Lure
- Sup Intérim Lure/Luxeuil
- Work 2000 Services

Bilan du Job Dating «spécial intérim» du jeudi 9 mars 2017 à la Mission Locale de Luxeuil

12 agences d'emploi présentes et signataires de la convention de partenariat (mission jeunes). 66 jeunes présents.

Au total **233 entretiens d'embauche de 7 minutes ont été réalisés au sein de la Mission Locale dans la matinée.**

Après 3 mois, une dizaine d'entre eux ont déjà démarré une mission intérim.

Le partenariat avec les agences d'emploi en 2017

10 informations collectives (CRIT, Manpower, Randstad et Randstad Inhouse Gestamp et Faurécia), des permanences de l'agence CRIT et des interventions sur le groupe Garantie Jeunes (Adecco, CRIT) ont eu lieu à la Mission Locale de Lure et Luxeuil durant l'année 2017.

Plus de 200 jeunes ont été orientés vers les agences d'emploi en 2017

129 jeunes ont bénéficié d'un contrat en CDD intérim en 2017

Bilan de l'aide régionale au financement du permis de conduire

(Aide régionale de 500 euros pour les jeunes de 16 à 26 ans en contrepartie de 15 heures de bénévolat dans une association)

Lure /Luxeuil/Champagny : 51 dossiers validés (20 en 2016)

Situation des jeunes :

Jeunes sur la GJ : 11%

Jeunes en contrat d'apprentissage : 29 %

Jeunes scolarisés : 32 %

Jeunes DE : 27%

Ressources financières :

Les dossiers s'étudient au regard du quotient familial : en 2017, ce QF moyen était de 414, contre 446 en 2016.

Le Bénévolat :

En 2017 les bénéficiaires ont effectué 765 heures de bénévolat au sein d'associations sur notre secteur.

Caritatif (Restos du cœur, Croix-rouge, Emmaus...) : 51 %

Loisirs (pêche, chasse, amicales...) : 7,2 %

Mairie : 4,5

Culture (centre culturel...) : 8,5 %

Développement local (Aide à la personne etc...) : 12,5 %

Sportives : 15,9 %

Auto-écoles partenaires : 14

Retour sur l'obtention des permis de conduire de 2016 :

Permis B obtenu : 55,3 %

Conduite en cours (Code obtenu) : 24,1 %

Code en cours : 15,1 %

Abandon : 5,6 %

Dressing / kit d'hygiène (Dons de Vêtements et produits d'hygiène)

Nombre de jeunes bénéficiaires : **42 (30 jeunes en 2016)**

Sexe : **28 filles et 14 garçons**

Situations des bénéficiaires :

- RSA : 8

- en formation : 4

- en emploi : 5

- en Garantie jeunes : 3

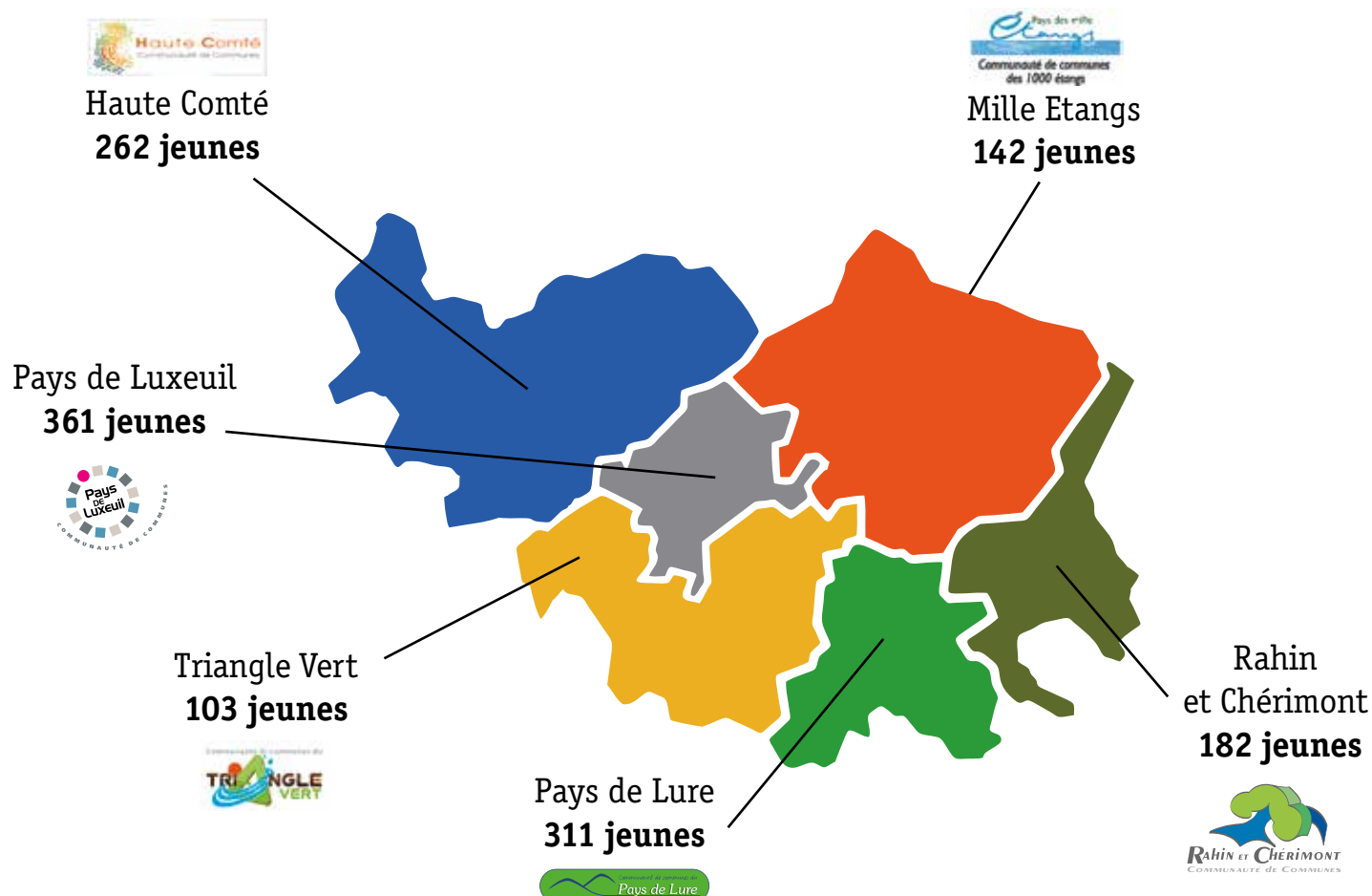
- Demandeur emploi : 22

Location de scooter

En 2017, **47 contrats de location ont été établis.**

LES ZONES DE COMPÉTENCES

Notre zone de compétence regroupe **les 7 communautés de communes** adhérentes de la Mission Locale.



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK



LES FINANCEURS

